



**Fédération Autonome de la
Fonction Publique**



**La volonté
de négocier,
la force
de s'opposer !**

COMPTES RENDUS

L'intersyndicale FA, CGT, FSU et Solidaires reçue au ministère de la Fonction publique

Alors que la **FA** a lancé un appel unitaire conjointement avec la CGT, la FSU et Solidaires, ce mercredi 8 mars, pour gagner l'égalité femmes/hommes dans la Fonction publique, l'intersyndicale a été reçue ce même jour par François Romaneix, directeur de cabinet de Madame la ministre de la Fonction publique, qui était accompagné de Jéhane Bensedira, conseillère technique innovation. La délégation de la **FA**, quant à elle, était composée de Bruno Collignon, de Martine Gretener et de Laurent Diez (SNPTES). Pour information, le SNPTES s'était joint à l'appel intersyndicale de l'enseignement supérieur et de la recherche sur ce même sujet.

Si la pertinence du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique, signé le 8 mars 2013 par l'ensemble des organisations syndicales et les employeurs publics, ne souffre d'aucune remise en cause, et si des outils objectifs et factuels permettant de mesurer les disparités existent aujourd'hui, force est de constater qu'il reste encore beaucoup à faire pour y apporter des réponses satisfaisantes. Ainsi, il a été rappelé le sort réservé aux filières et corps dans lesquels les femmes sont majoritairement représentées, comparé aux filières et corps « nobles ». Dans le cadre du protocole « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR), les corps et filières dits de « petit A », notamment dans le domaine social ou de la santé à dominante essentiellement féminine, n'ont pas les mêmes possibilités de carrière que les filières techniques par exemple.

L'ensemble des délégations des organisations syndicales présentes a réclamé que des réunions du comité de suivi, tel que prévu dans le protocole, soient remises en place, alors qu'aujourd'hui, la problématique de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est traitée de façon plus large dans le cadre de la prévention des discriminations et de la promotion de la diversité dans la Fonction publique.

Le directeur de cabinet a reconnu qu'au-delà des mesures préconisées, c'est bien toute l'approche culturelle qui doit évoluer, appelant de la part des exécutifs une réelle prise de conscience. Et de rappeler que la circulaire du 22 décembre 2016 relative à la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique reprend tous les éléments du protocole d'accord, reste à les mettre en œuvre !



Contact : **FA-FP**

96 rue Blanche
75009 PARIS

Tel : 01 42 80 22 22

E-mail : contact@fa-fp.org

Site internet : <http://www.fa-fp.org>

M. Romaneix a annoncé que Madame la députée Françoise Descamps-Crosnier allait remettre au Premier ministre, en fin de matinée, son rapport « La force de l'égalité » sur les inégalités de rémunération entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique, qui donnera lieu à un plan d'action allant au-delà des échéances politiques. Le guide de prévention et de traitement des situations de violences et de harcèlement dans la Fonction publique doit, lui aussi, trouver une déclinaison concrète en termes de protection des victimes mais aussi de sanctions des agresseurs.

En conclusion, M. Romaneix s'est engagé sur 3 points :

- revenir vers les organisations syndicales cette semaine encore à propos de la mise en place du groupe de travail sur les ATSEM décidée par la ministre de la Fonction publique après les mobilisations des 14 décembre 2016 et 1^{er} février 2017, mobilisations auxquelles la FA était pleinement associée, et de l'approbation à l'unanimité par le CSFPT du rapport idoine le 2 février 2017
- revoir la question de la « fusion » des problématiques égalité pro / diversité dans le cadre des travaux de la FS3 du CCFP
- une réflexion sur les cellules d'écoute à mettre en place concernant les victimes de harcèlement.